

Note d'info GDS France – 13/10/2025 Dermatose Nodulaire Contagieuse

Point de situation sanitaire sur la Dermatose Nodulaire Contagieuse :

Un foyer de dermatose nodulaire contagieuse bovine (DNC) a été confirmé le 11/10/2025 dans le Jura (commune d'Ecleux, proche du Doubs).

Vous trouverez en PJ le communiqué de presse du ministère de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire, diffusé à l'instant.

Ce foyer induit une ZR4 comprenant une grande partie du Jura et une partie des départements limitrophes : **Doubs, Côte-d'Or, Haute-Saône et Saône-et-Loire.**

Les départements du Jura et du Doubs ont des communes en zone de protection. Les autres départements ont uniquement des communes en zone de surveillance sur une partie de leur territoire. La ZR4 est attenante à la ZR1 et ne déborde pas sur la Suisse.

Les arrêtés préfectoraux fixant les mesures et la liste des communes concernées par cette nouvelle zone réglementée (ZR4) ont été publiés cette après-midi et sont d'application immédiate. En particulier, les mouvements de sortie de bovins de la ZR4 pour l'élevage sont interdits.

Les bovins détenus en ZR4 (environ 350 000) seront vaccinés contre la DNC.

Le site internet de la DRAAF Bourgogne-Franche-Comté précise la liste des communes de la ZR4 et la carte.

<https://draaf.bourgogne-franche-comte.agriculture.gouv.fr/>

ZONES REGLEMENTEES SUITE A UNE DECLARATION D'INFECTION DE DERMATOSE NODULAIRE CONTAGIEUSE BOVINE

